

Daniel GARRIGUE
Député de la Dordogne

M. Alain ROUSSET
Président
Conseil régional d'Aquitaine -
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX

Nos réf : DG/GP/10-90-1

Paris, le 28 octobre 2010

Monsieur le Président,

Les informations, relayées par les médias, sur la remise en question du projet de Lycée des Métiers inquiètent profondément les Bergeracois.

Le premier élément invoqué, les fouilles d'archéologie préventive sur le site du Libraire, ne paraît pas convaincant. Ces dernières années, la réalisation de nombreux équipements a été précédée par de telles fouilles. Celles-ci ont occasionné des retards. Elles n'ont jamais remis en cause les équipements prévus.

Le second élément serait la nouvelle réforme des lycées qui conduirait à redimensionner le projet. Cet argument, qui est peut-être fondé, exige d'être étayé par une analyse précise des incidences de la réforme sur ce projet, ce dont nous n'avons pas pu disposer jusqu'à présent. J'observe que si ces modifications affectent le projet de Bergerac, elles doivent affecter également les autres projets de lycées en Région Aquitaine, et notamment le projet de lycée de Bègles qui est, comme celui de Bergerac, un projet Kyoto. Qu'en est-il ?

On nous parle maintenant d'un troisième élément qui serait la pollution des terrains. Si cet élément a une réalité, il serait souhaitable que nous sachions quelles sont la nature et l'ampleur de cette pollution, pour pouvoir juger si elle justifie vraiment la remise en cause du projet.

Trop d'arguments successifs conduisent à douter de la motivation réelle de la décision envisagée.

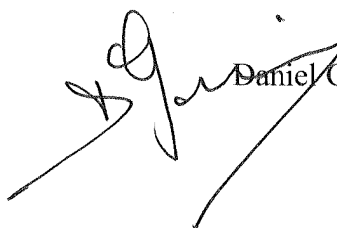
Les Bergeracois ont placé beaucoup d'espoir dans ce projet, qui a été fortement soutenu par les municipalités successives. Des retards importants sont déjà intervenus par rapport aux échéances initialement fixées à 2007, puis à 2011.

Ce lycée avait même été menacé, il y a quelques années, de déprogrammation dans le budget de la Région.

Aussi, je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir m'apporter et d'apporter à tous les Bergeracois, les éléments d'information et de clarification qu'ils sont en droit d'attendre sur le devenir de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Cordialement

 Daniel GARRIGUE